

La révolution pour les aides à l'emploi

WALLONIE Dix dispositifs plutôt que quarante pour rendre le soutien simple et efficace

► Le budget de 1,6 milliard est maintenu. Mais la jungle des aides est élaguée.

► Des cibles claires et des priorités dès 2017.

Un budget intégralement conservé de 1,6 milliard mais des dispositifs en nombre réduit : le gouvernement wallon et les partenaires sociaux ont présenté ce vendredi la réforme des aides à l'emploi. Un an de travail aura été nécessaire pour venir à bout de ce chantier. C'est beaucoup, selon l'opposition MR. « Mais avec des montants pareils et des enjeux essentiels pour la Wallonie, nous ne pouvions pas nous loupier », a expliqué Marc Becker (CSC) qui préside le Conseil économique et social (CSWE).

Vincent Reuter, de l'Union wallonne des entreprises (UWE), a justifié lui aussi cette lenteur apparente : « Il a fallu digérer les dispositifs transférés aux régions par la réforme de l'Etat et assurer leur cohérence avec ce qui existait déjà. Puis nous avons travaillé sur la logique des dispositifs sur l'ensemble d'une carrière. »

Dialogue productif

Syndicats et patrons ont en outre testé une nouvelle méthode de travail. « Une inversion de flux », décrypte Vincent Reuter. Jusqu'à présent, nous étions

consultés pour donner notre avis sur des textes législatifs. Cette fois, le gouvernement nous a attribué un thème de réflexion et nous avons dû transmettre nos propositions à l'exécutif. »

« La volonté du gouvernement est de passer de la consultation à une véritable concertation sociale à l'échelle de la Wallonie, on peut même presque parler de co-décision dans le cadre des aides à l'emploi puisque les arbitrages que nous avons opérés en bout de course sont minimes. Le modèle

que nous voulons mettre en place a donc bien fonctionné », souligne le ministre-président Paul Magnette (PS).

« Les propositions des interlocuteurs sociaux ont en effet été intégralement respectées, se réjouissent en chœur Marc Becker et Thierry Bodson (FGTB). C'est la preuve qu'un dialogue social peut encore exister dans ce pays et qu'il peut être productif. »

Le train de sénateur reproché aux partenaires sociaux et au gouvernement PS-CDH est

d'ailleurs tout relatif : la Wallonie a digéré la réforme des aides à l'emploi, indispensable avec le transfert de compétences, bien avant Bruxelles et la Flandre. Le calendrier prévu pour une entrée en vigueur des nouveaux dispositifs au début de 2017 est respecté. Même si la route est encore longue : une année de travail législatif pour l'exécutif, puis de débats au parlement.

Eliane Tillieux (PS), la ministre de l'Emploi, avait fixé les objectifs de ce grand chantier :

« Tout d'abord, simplifier. La Wallonie organise 40 procédures différentes, ce qui est souvent incompréhensible pour les entreprises comme pour les travailleurs ou les demandeurs d'emploi. Ensuite, rendre plus efficace, unifier les processus, éviter les superpositions, les doublonnements. »

La jungle des aides à l'emploi est élaguée. Beaucoup hésitaient à s'y engager par crainte des embûches, des pièges et des chemins interminables et tor-

tueux à emprunter pour bénéficier d'un soutien. Le constat valait autant pour les travailleurs et les demandeurs d'emploi que pour les chefs d'entreprise, les pouvoirs publics ou le secteur non-marchand.

Trois publics cibles

Le nouveau paysage comporte une dizaine de dispositifs. Trois d'entre eux sont transversaux (voir ci-dessous) et concernent les publics cibles visés par la politique en matière d'aides à l'emploi : les jeunes non qualifiés, les demandeurs d'emploi de longue durée et les travailleurs âgés. Sur 234.000 demandeurs d'emploi inoccupés en Wallonie, 46 % n'ont pas leur diplôme du secondaire tandis que 25 % ont plus de 50 ans et parmi ceux-ci 66 % ont plus de 55 ans.

D'autres mécanismes sont conservés : Sesam pour les petites entreprises, les articles 60 et 61 avec le public des CPAS, le dispositif Sine en faveur des entreprises d'économie sociale, mais encore le soutien spécifique aux gardiennes d'enfants et aux artistes. Sans oublier le mastodonte que représente à lui seul le dispositif APE (aides à la promotion de l'emploi)...

La réforme des aides à l'emploi en Wallonie s'inscrit dans le cadre plus large d'un pacte pour l'emploi qu'il reste à finaliser sur des questions comme l'alternance ou les incitants à la formation... Les partenaires sociaux peuvent se remettre au boulot. ■

ÉRIC DEFFET

LES JEUNES NON QUALIFIÉS**Trois ans d'activation**

Les jeunes non qualifiés ont moins de 25 ans et ne disposent pas d'un diplôme du secondaire supérieur (CESS). Un employeur mise sur un jeune qui a ce profil. Celui-ci bénéficiera d'une activation à concurrence de 500 euros par mois pendant deux ans, puis de 250 euros pendant un semestre et 125 euros durant six derniers mois. Soit trois ans pour acquérir de l'expérience. Au terme du parcours, pas d'obligation d'embauche, mais l'espoir que ces trois années auront convaincu l'employeur. Un dispositif comparable est prévu pour le jeune qui a obtenu son CESS, mais ce dernier devra passer par un sas d'inoccupation de six mois. Les jeunes qui échapperaient à ce qui précède pourront bénéficier du contrat d'insertion : après 18 mois d'inactivité, le gouvernement leur garantit une expérience dans une entreprise volontaire ainsi qu'un accompagnement. Montant de l'aide : 700 euros par mois pendant un an.

E.D.

LES CHÔMEURS DE LONGUE DURÉE**Une aide pour reprendre le travail**

Les statistiques du Forem montrent que plus de la moitié des demandeurs d'emploi retrouvent du travail dans un délai d'un an. Cette aide vise les autres, plus fragilisés parce qu'ils n'ont pas obtenu un nouveau job après douze mois d'inoccupation et de chômage. Ils manquent de confiance, ils perdent une part de leur expérience. L'aide à l'emploi les aidera à remettre le pied à l'étrier dans le monde du travail et convaincra peut-être les employeurs de leur accorder un coup de pouce. Le montant perçu sera de 500 euros par mois durant un an, puis de 250 euros mensuels durant six mois et enfin de 125 euros mensuels durant six derniers mois.

E.D.

LES TRAVAILLEURS ÂGÉS**Une aide pour la fin de carrière**

Après les jeunes et les personnes en plein parcours professionnel qui ne parviennent pas à trouver de l'emploi, la nouvelle politique wallonne en matière d'aides cible les travailleurs âgés. En quelque sorte, l'ensemble de la carrière est couvert par les nouvelles règles. Le soutien vise ici la remise ou le maintien à l'emploi des plus de 55 ans. Le dispositif retenu est celui de la réduction des charges sociales. Il est lié à un plafond salarial de 13.400 euros par trimestre et ne s'adresse qu'au secteur privé. Le coup de pouce à l'entreprise qui emploie ce profil de travailleur ou de chômeur est de 400 euros par trimestre de 55 à 57 ans, de 1.000 euros par trimestre de 58 à 61 ans et de 1.500 euros de 62 ans à la fin de carrière.

E.D.

LES POINTS APE**Vers une aide forfaitaire**

Gare au mammoth ! Conçu à l'origine comme un soutien à l'emploi peu qualifié dans le non-marchand, ce système est devenu « structurel », selon Eliane Tillieux. Les emplois APE se sont imposés partout, dans les milieux associatifs ou culturels et le secteur public. Le budget que leur consacre chaque année la Wallonie est colossal : 696 millions. Le dispositif est complexe, entre l'aide directe versée aux ASBL, aux écoles, aux structures du non-marchand ou aux pouvoirs locaux (entre autres), et la réduction des cotisations patronales qui est désormais versée dans le giron des compétences régionales. La réforme envisagée s'annonce difficile : l'objectif est d'unifier les deux types de soutien dans un pot commun calculé sur base annuelle. Une longue transition va s'ouvrir, phases expérimentales à l'appui. Mais à terme, l'idée est de soulager les structures bénéficiaires de procédures lourdes et chronophages.

E.D.